



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE de GIEZ**

**Projet de création d'une zone d'activité économique intercommunale dite :
« Des Pierrailles »**

Enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de GIEZ la tenue d'une enquête conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet de création d'une zone d'activité économique intercommunale « des Pierrailles ».

Cette enquête se déroulera **du 19 avril au 5 mai 2021 inclus**.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Giez aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Giez, siège de l'enquête.

M. Dominique Miscioscia a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Grenoble pour accomplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Giez, les :

- ☐ - lundi 19 avril 2021 de 9h 00 à 12h00 ;
- ☐ - mercredi 5 mai de 9h00 à 12h00.

afin de recevoir leurs observations.

De plus, les personnes intéressées peuvent faire connaître leurs observations au commissaire enquêteur sur à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-2302@registre-dematerialise.fr

De plus, le public pourra également présenter ses observations sur le site

<https://www.registre-dematerialise.fr/2302>

Les observations du public reçues par courrier électronique seront également consultables en mairie de Giez.

Les observations du public sont également communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.



Le commissaire enquêteur assurera également des rendez-vous téléphoniques les :

- Mercredi 21 avril de 9h00 à 12h00
- Mercredi 28 avril de 9h00 à 12h00

sur **rendez-vous préalable** comme indiqué ci-dessous :

- Numéro à contacter pour la prise de rendez-vous :

04 50 44 54 84 (Mairie de Giez)

- temps d'entretien limité à 10 minutes afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer
- recueil des observations effectué par le commissaire enquêteur avec validation de l'interlocuteur.

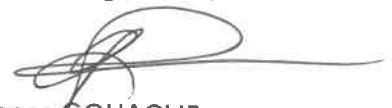
Le dossier d'enquête publique sera également disponible, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre ses conclusions.

Une copie de son rapport sera déposée en mairie de Giez, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie (DRCL).

En application de l'article R. 311-2 du code de l'expropriation, il est précisé « *que les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai de un mois (à compter de la date de la dernière des formalités de publicité collective), à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnités* ».

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE